

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/38

Séance du 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Date de convocation : 23 juin 2023	
Nombre de Membres en exercice :	18
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	16
Votes Pour :	16
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Présents : MM LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, Mmes LABONNE-NOLLET Laurie, MORIN-DESMURS Michèle, MM DESCHARNE Samuel, Pierre PLATHEY, BUSSEUIL Georges, Mmes BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, MM DELANGLE Sylvain, LAROCHE Daniel , MARTINOT Noémie, MUNCH Armelle, Mme DELANGLE Sylvie.

Procuration : M. CLEMENT Pascal à M. LAVENIR Christian, Madame MUNCH Armelle à Samuel DESCHARNE

Absents excusés : Mme. MATHUS Véronique, M. BENCADI Karim

Le secrétariat a été assuré par : P. BERDAGUE

Objet : Vente d'une maison sise 7 rue de la Gare

Monsieur le Maire rappelle que la commune a accepté, par délibération n°2021/05 du 25/01/2021, le legs d'une maison et d'un terrain attenant sis au 7 rue de la Gare, cadastrée AH 553.

Vu les articles L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

Vu les articles L. 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant notamment : que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

Considérant que la cession de l'immeuble susmentionné, appartenant au domaine privé communal, relève d'une bonne gestion du patrimoine communal, les recettes générées par sa cession permettant de financer les projets communaux d'ordre public en cours et à venir ;

Considérant que plusieurs personnes ont manifesté en mairie leur intérêt d'acquérir cette propriété;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

-DECIDE la vente du bien sis 7 rue de la gare à La Clayette portant la désignation cadastrale AH 553, d'une superficie de 1023 m², pour la somme globale et forfaitaire de 140 000€ net vendeur (cent quarante mille euros)

-AUTORISE la vente du bien selon les conditions ci-dessus mentionnées

-AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne fin de la procédure (dont signature du compromis et de l'acte de vente) pour le bien visé ci-dessus et à signer tous les documents y afférent.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le <u>30/6/2023</u>
Acte contresigné le
Le Maire, C. LAVENIR

Le/La secrétaire de séance,



Le Maire, C. LAVENIR

